

**Vendredi 19 novembre 2021**

## **Ordre du jour**

### **Assemblée départementale du lundi 22 novembre 2021**

En présence de François Durovray, Président du Département

- 1. Orientations budgétaires : un nouveau mandat ambitieux et responsable**
- 2. Développement durable**
  - **Rapport sur le développement durable : de la croissance verte à l'écologie de progrès**
  - **T12 : le Département prend ses responsabilités pour assurer la poursuite du projet**

# 1. Orientations budgétaires : un nouveau mandat ambitieux et responsable

**Le rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte macro-économique favorable (reprise de la croissance, réduction du taux de chômage...) tant en France qu'en Europe. Cette situation se traduit sur les finances locales. Après un exercice 2020 marqué par la crise COVID (coût net de 24 millions d'euros pour le Département), l'année 2021 a connu des recettes fiscales favorables (forte hausse des Droits de Mutation à Titre Onéreux – DMTO), une reprise de l'investissement et une restauration de l'épargne brute.**

Les prévisions de recettes s'annoncent donc favorables pour l'exercice 2022 : une TVA dynamique dans un contexte de reprise et des DMTO toujours à un niveau élevé (même si le volume des transactions devrait refluer). La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) devrait connaître une forte baisse de l'ordre de 10%, conséquence de la crise sanitaire.

Dans ce contexte, le Département de l'Essonne a fait preuve d'une grande rigueur dans la gestion de son budget en dépit de la hausse des dépenses sociales. Cette rigueur lui a permis :

- d'investir fortement tout en se désendettant jusqu'en 2019 (l'encours par habitant a diminué sur la période 2014-2020, passant de 740 à 726 euros) ;
- d'absorber les effets de la crise en réagissant concrètement aux besoins de l'urgence ;
- de restaurer ses ratios financiers (équilibre financier).

Toutefois, la prudence s'impose sur la gestion des finances départementales. Le Département, qui ne peut plus ajuster les taux de DMTO, a donc perdu un véritable outil de maîtrise de la situation. Or ses dépenses et ses recettes sont sensibles aux évolutions du contexte économique.

De plus, le cadre des finances publiques reste incertain, la loi de programmation des finances publiques devant être votée après l'élection présidentielle. L'Etat a préfiguré un retour à la limite de 3% de déficit public à l'horizon 2027 et s'est engagé également dans cette temporalité à rembourser la dette COVID. Les finances des collectivités locales pourraient alors être une variable d'ajustement, par exemple avec une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Décorélée des évolutions démographiques, la fiscalité ne permet pas de couvrir la pression sur les dépenses par des recettes équivalentes. En effet, la fraction de TVA transférée va croître à l'avenir de manière uniforme dans tous les Départements quel que soit le niveau de leur croissance économique.

Le coût en fonctionnement d'investissements structurants (mise en service de collège) ou de mesures nationales à venir (transfert de routes nationales par exemple) va rester important tandis que le besoin en infrastructures pour accompagner la croissance démographique nécessite des investissements d'envergure. C'est pourquoi le Département a voté un Plan pluriannuel d'investissement de 2 milliards d'euros sur sept ans.

Pour ce nouveau mandat, le Département s'engage donc à poursuivre sa gestion budgétaire rigoureuse afin de financer l'effort d'investissement de manière pérenne et de préserver ses politiques publiques. Cela va se traduire notamment pour 2022 et pour toute la durée du mandat par un effort accru de maîtrise de ses dépenses réelles de fonctionnement. L'enjeu est de préserver la capacité de désendettement afin de garder une dette soutenable. Ainsi Pour le budget 2022, l'objectif fixé en matière de dépenses de fonctionnement est de viser une augmentation par rapport au budget 2021 de l'ordre de 1,5%, ce qui revient à cantonner le niveau des dépenses réelles de fonctionnement autour de 1,18 Md€.

Cette rigueur permettra au Département de préserver ses grandes politiques prioritaires en matière de solidarités notamment (protection de l'enfance, personnes âgées, personnes handicapées, insertion/RSA), et de poursuivre ses investissements pour les collèges (programme de rénovation, lancement des études sur les collèges de Gif-sur-Yvette, Wissous et Fleury-Mérogis), pour les mobilités (grands projets de voirie comme le Ring des Ulis ou la passerelle pour les circulations douces du Christ de Saclay, pistes cyclables, financement des grands projets de transport en commun) ou encore pour la culture (soutien au centre Pompidou pour l'accueil des œuvres au sein d'un pôle de conservation à Massy).

## 2. Développement durable

### **Rapport sur le développement durable : de la croissance verte à l'écologie de progrès**

Le rapport sur la situation du développement durable dans la collectivité marque six années d'investissement du Département pour accompagner la nécessaire transition écologique. Grâce à sa stratégie départementale de transition climat et à la Feuille de route de l'Essonne pour le développement durable, la collectivité a su s'approprier cet enjeu et le décliner de façon opérationnelle et concrète à l'échelle locale.

#### **Energies renouvelables**

Afin d'assurer la cohérence territoriale du développement des énergies renouvelables et de récupération en Essonne, le Département a engagé en 2021 l'élaboration de son Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération. Il s'articule en deux phases. Ainsi, un diagnostic a permis de déterminer les consommations d'énergie sur le département par filière (gaz, électricité, chaleur...), par secteur de consommation et d'identifier des gisements locaux d'énergies renouvelables mobilisables par la mise en perspective et l'élaboration de scénarii à l'horizon 2030 et 2050.

La seconde phase va consister à préciser les contours du scénario retenu et la répartition des efforts portés et à porter par les différents secteurs d'activités. Enfin la stratégie départementale va quant à elle décliner les actions à mettre en œuvre par le Département pour contribuer à atteindre les objectifs qui auront été retenus.

**La méthanisation fait par exemple partie des énergies renouvelables susceptibles d'être développées sur le territoire.** L'objectif francilien s'élève à 5TWh (terawatt-heure). Or l'Essonne est, après la Seine-et-Marne, le département ayant le potentiel de développement le plus important dans les secteurs de l'agriculture, des déchets ou des stations d'épuration. Le Département ambitionne donc pour les années à venir de jouer davantage un rôle d'animation et d'accompagnement de cette filière porteuse sur le territoire.

#### **Marché public global de performance**

La signature d'un marché public global de performance de 30 millions d'euros en janvier 2020 a donné le coup d'envoi du projet de rénovation énergétique de six bâtiments départementaux : Hôtel du Département, France Essonne, PMI de Draveil, collèges Les Sablons de Viry-Châtillon, Le Village d'Evry-Courcouronnes et Villeroy de Mennecy. Les travaux, actuellement en cours, portent sur la rénovation de l'enveloppe des bâtiments, la réfection de l'isolation, le chauffage et sa régulation ainsi que sur l'éclairage. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie de 41% et les émissions de gaz à effet de serre de 44%. Ce sont ainsi 40 000 m<sup>2</sup> de bâtiments les plus énergivores qui sont concernés par ces travaux. Au total, le Département économisera 200 000 euros sur sa facture énergétique annuelle.

Cette opération d'ampleur va aussi contribuer à améliorer les conditions de travail des agents et le confort des usagers sur les bâtiments.

## **T12 : le Département prend ses responsabilités pour assurer la poursuite du projet**

**Depuis 2015 le Département a fait le choix de soutenir le transport collectif pour les Essonnien en participant au financement et à la mise en œuvre des projets structurants pour le territoire. Parmi ces projets figure le T12, une nouvelle ligne de transport en commun reliant deux pôles majeurs essonnien (la gare RER B de Massy-Palaiseau à la gare RER D d'Evry-Courcouronnes) en traversant 12 communes.**

Après avoir déjà accusé de nombreux retards, repoussant la mise en service de la ligne à la fin de l'année 2023 au plus tôt, la maîtrise d'ouvrage de la SNCF du tramway T12 présente aujourd'hui de nouveaux surcoûts disproportionnés, tout en menaçant les financeurs d'une suspension des travaux s'ils refusent de les prendre en charge.

Dans le cadre d'une démarche coordonnée avec les autres financeurs régionaux, **le Département de l'Essonne prend ses responsabilités afin que le projet aboutisse en prenant en charge les surcoûts considérés comme non prévisibles.** De son côté, la maîtrise d'ouvrage de la SNCF doit assumer les conséquences financières de sa gestion de projet et non pas la faire peser aux contribuables.

Le projet est placé sous la responsabilité de trois maîtrises d'ouvrage : Ile-de-France Mobilités (section urbaine entre Epinay-sur-Orge et Evry-Courcouronnes et maître d'ouvrage coordonnateur), SNCF Réseau section sur le RFN entre Massy et Epinay-sur-Orge, SNCF Mobilités (création de l'atelier garage sur les communes de Massy et Palaiseau, déploiement des réseaux et équipement de certaines stations).

Les travaux, engagés en 2016 avec les premières interventions concessionnaires, se poursuivent aujourd'hui sur l'ensemble du parcours. En juillet dernier, les premières rames du futur T12 ont été livrées.

En mars 2017, l'Assemblée départementale a approuvé le protocole-cadre de financement. L'Etat, le Département et la Région ont ainsi engagé leurs participations sur la base d'un coût défini de 475 millions d'euros, la participation du Département s'élevant initialement à environ 10% (47,7 millions d'euros).

Toutefois, il apparaît aujourd'hui que le plan de financement est insuffisant pour couvrir le coût du projet qui a fortement augmenté, le montant du dépassement s'élevant à 160 millions d'euros, dont 71 millions de coûts imprévisibles liés à la conjoncture économique et à la complexité de l'opération.

Pour répondre aux besoin immédiats et afin de ne pas retarder les travaux, un montant de 50 millions d'euros a été établi. Les autres besoins complémentaires doivent faire l'objet de négociations ultérieures. **Le Département s'engage à prendre en charge près de 10,5% de ce montant, soit 5,24 millions d'euros (29 millions d'euros pour la Région et 15,6 millions d'euros pour l'Etat).**